



Athlétisme



Saison 2013 / 2014

Prochaine réunion

*Lundi
31 Mars 2014
à 18h30*

N°6 du 11 Février 2014

16 avenue Paul Eluard – 93000 BOBIGNY
Tél : 01.48.31.12.59. – Fax : 01.48.32.99.13
Adresse mail : fsgt93@wanadoo.fr
www.fsgt93.fr

Collectif Athlétisme du 10 Février 2014

<u>Présents :</u>	Hervé CADERON	ES STAINS
	Malik RACHIDI	U.S.M.A.
	Philippe RENAUDIN	ASG BAGNOLET
	Vincent BOLLINGER	AMICALE BABYLONE
	Anne Marie REBRAY	ABDO
	Jean Yves QUEMENER	TAC
	Guillaume CARETTE	MONTMAGNY SPORTS
	Antoine PALAGONIA	NOISY LE SEC Athlétisme
	Yves TAME	AC BOBIGNY
	Michel COLOMBO	CA ROMAINVILLE
<u>Excusée :</u>	Florence PICAUT	BLANC MESNIL SPORT ATHLE

• Repêchage et qualification au championnat fédéral en Salle

Conformément à la réglementation en vigueur (voir page 8 du livret fédéral) tous les athlètes ayant participé au Championnat régional sont qualifiés.

Les membres de la commission de qualification y rajoutent tous les athlètes ayant participé aux deux tours du Guimier.

Toutes les demandes de repêchage justifiées ont été acceptées pour les athlètes n'ayant participé qu'à un seul tour du Guimier.

Pour les athlètes des clubs suivants la commission attend de recevoir des justificatifs sérieux au comité départemental avant le 17 février afin de les qualifier.

- ABDO Julien Gabert
- CAR Pignaud René
- TAC Marie Bruno Romain
- USMA Marie Claude Roussi
- ACB Rapahel Moudoulou et Aicha Jeddi

La commission refuse les qualifications d'Hicham Tijane et Armerin Clarisse de l'ACB pour absence de compétition en salle cette saison

Pour Niema athlète cadette du CAR qui a participé au championnat régional en n'étant pas licenciée (régularisation au 10 février) la commission après vote (4 pour la qualification 2 contre et une abstention) accepte sa qualification afin de ne pas sanctionner une jeune athlète qui n'est pas responsable de la négligence de ses dirigeants.

• Rappel très important

Toutes les demandes de qualification et de repêchage doivent impérativement être validées par la commission départementale.

Les clubs du SDUS de l'ACC93 de BMSA et BABYLONE n'ayant pas fournis leurs demandes de qualifications et leurs repêchages doivent impérativement les faire parvenir à Bobigny avant le 17 février pour vérification sous peine de non qualification.

- **Repêchage et qualification au championnat fédéral de cross**

En ce qui concerne la demande tardive du CMA pour le cross Fédéral, la commission considère la demande de repêchage de l'athlète Haurais Florent hors délai et accepte la qualification des athlètes ayant participé au championnat régional de cross.

La commission déplore les retards ou manquements à la règle de certains clubs qui ne passent pas par la commission de qualification et compliquent la tâche des bénévoles.
Faudra-t- il sanctionner ces clubs afin qu'ils reviennent à un peu plus de sérieux ?

